



Horaire de passsage de tondeuse/débrousaillouse

Par **Manu_old**, le **13/07/2007** à **19:53**

Bonjour tout le monde,rnrnJe dois actuellement tondre mon jardin, mais étant donné la chaleur et le fait que je travaille la journée, j'avais pensé le faire en soirée.rnrnJe voudrais donc savoir si j'ai le droit, et, si oui, jusqu'a quelle heure.rnrnExist-il aussi des horaires spécifiques pour la tonte de jardin ?rnrnMerci d'avance

Par **Adam Kadamon**, le **14/07/2007** à **16:56**

Bonjour, rnrnEffectivement il existe des horaires pendant lesquels l'utilisation d'appareils comme votre tondeuse est interdite.rnrnPour connaître avec précision ces tranches, je vous invite à prendre contact avec la Mairie. En effet il est fréquent qu'un arrêté préfectoral voire municipal, régit ce type de nuisance. Vous donner ici une plage serait présomptueux.rnrnEn tous cas, je ne peux que vous féliciter pour cette attitude citoyenne qui, en toute sincérité, mériterait à être plus répandue.rnrnCordialement.

Par **Manu_old**, le **14/07/2007** à **17:58**

Bonjour,rnrnMerci de votre reponse.rnrnJe me précipite de ce pas à la Mairie pour savoir si un arrêté est en cours dans ma commune.rnrnEffectivement, il serait agréable que tout le monde se renseigne sur ses droits, cela éviterais beaucoup de conflit inutiles.rnrnMerci encore pour votre reponse.rnrnCordialement,rnrnManu